

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE

OU

RIGHT HONORABLE W. E. GLADSTONE,

MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE

(PAR JULES GONDON.)

(Suite.)

Plus le mensonge est répandu, et plus il devient nécessaire que sa réfutation soit précise et complète. La vérité se propage moins rapidement que l'erreur; mais la lumière ne brille jamais en vain; c'est pourquoi je continue à la porter sur les pages auxquelles votre nom a donné un retentissement si déplorable. Aux récriminations dont je me suis déjà occupé succèdent naturellement celles relatives aux prisons et aux détenus. Je vais donc examiner vos plaintes sur

LES PRISONS, LES CACHOTS

ET

LE RÉGIME DES PRISONNIERS.

Les reproches généraux, Monsieur, que vous adressez au régime pénitentiaire du royaume de Naples ont des traits frappants de ressemblance avec ceux que vous avez fait peser sur la police et la magistrature du pays; c'est logique.

Après avoir dénoncé la police qui déjoue leurs complots et les magistrats qui, protecteurs de l'ordre et des lois, refusent d'admettre leur innocence, les révolutionnaires napolitains, comme leurs frères de France, récriminent avec amertume contre les prisons dans lesquelles ils sont enfermés et qu'ils trouvent d'une habitation moins commode, moins agréable que les résidences où ils jouissaient, avant leur condamnation, de tous les charmes de la vie.

A entendre certains écrivains humanitaires, les prisons devraient être des hôtels où les invalides du crime rencontreraient toutes les attentions offertes par la patrie reconnaissante aux citoyens généreux qui ont consacré leur vie à sa défense, et qui lui ont donné jusqu'à leur sang. Cette prétention est vraiment dérisoire, même quand il est question de prisonniers politiques.

Je dis même, ne devrais-je pas dire surtout? Au milieu du désordre moral qui pèse sur les esprits ou qui les bouleverse, il semble que les délits ou crimes politiques ne soient ni des crimes, ni des délits. La société punit de mort un envoi finir ses jours dans un bagne celui de ses membres qui, par un sentiment de haine ou de convoitise, ôte la vie à son semblable, et l'homme qui excite les uns contre les autres les classes de la société, qui attise les passions les plus violentes, qui pousse à la révolte, qui donne le signal d'une insurrection, pourrait commettre ces forfaits sans rien perdre de la beauté et de la pureté de son caractère!

Je vous avoue, Monsieur, que cette manière de juger le conspirateur et l'insurgé dénote un progrès contre lequel se révolte mon intelligence. L'attentat contre la société—que les révolutions mettent en péril—me paraît avoir, au point de vue de la criminalité, des proportions gigantesques que ne saurait jamais atteindre un crime dirigé contre les personnes. Un assassinat prive la société d'un membre, tandis que l'insurrection, dernier argument des conspirateurs, les lui enlève par centaines et par milliers. Les proportions du crime grandissent avec le nombre des victimes, avec la ruine et le désespoir des familles, et toutes les ressources de la justice humaine sont impuissantes à proportionner le châtiement à la culpabilité.

Nos insurgés de juin, Monsieur, seraient-ils purs à vos yeux des milliers de victimes qui ont succombé dans ses sanglantes journées? Comment les révolutionnaires napolitains ne seraient-ils pas responsables du sang versé le 15 mai? En vertu de quelle loi morale les conspirateurs de l'Unita italiana n'auraient-ils pas à rendre compte à la société alarmée du projet qu'ils entretenaient de mettre le pays à feu et à sang pour arriver à la réalisation de leurs rêves politiques?

Je m'étonne qu'un homme d'Etat, élevé dans les principes conservateurs, se laisse entraîner par le torrent d'idées stupides qui ont couru sous l'étiquette d'idées progressives. Quel progrès que celui qui confond le crime avec la vertu, qui, satisfait de flétrir l'assassin vulgaire, exalte l'assassinat politique, qui, enfin, demande sa justification un poignard, comme les chevaliers d'autrefois la demandaient à leur épée!

Je devais, avant d'entrer dans l'examen de vos griefs, vous rappeler ces principes élémentaires que les codes n'ont peut-être pas assez respectés, et qui s'effacent tous les jours davantage sous le niveau humanitaire qu'une certaine philosophie passe sur les sociétés modernes.

Dans votre esprit, les condamnés napolitains n'ont pas cessé d'être des gentlemen; dans le mien, ils se trouvent bien au-dessous de la condition morale de leurs compagnons d'infortune qui soulèvent le plus d'horreur et de dégoût.

Passons à ce que vous avez à nous révéler sur les prisons de Naples et le régime auquel elles sont soumises:

"Je dois dire pourquoi j'ai cherché à pénétrer dans ces lieux. Je ne fus pas poussé par une vaine curiosité, mais par l'idée du devoir qui m'était imposé d'être, autant que possible, témoin oculaire des faits, avant de tenter aucune démarche. C'est encore un devoir pour moi d'affirmer que ces malheureux ne sont, en aucune façon, responsables de la visite que je leur ai faite dans leur triste demeure, qu'ils n'y ont contribué en rien, pas plus qu'à tout ce que j'ai pu dire ou faire avant ou après cette visite. Et si ce que j'ai fait dans le seul but d'arriver à connaître la vérité pouvait contribuer à aggraver la situation d'hommes innocents, ce serait une nouvelle preuve de l'odieuse tendance qu'à la tyrannie, comme tous les autres fleaux, à se multiplier et à se reproduire elle-même."

Ces lignes, Monsieur, me prouvent que le gouvernement napolitain, qui connaît les sentiments dont vous êtes animé à son égard, est loin d'être si arbitraire et si intraitable que vous le prétendez. Vous vous trouviez à Naples, dans un cercle composé des étrangers et des nationaux les plus hostiles au Gouvernement; vous exprimez tout haut vos opinions; et le jour où, désireux de pouvoir dire que vous aviez vu quelque chose des horreurs dont vous vous proposez de parler, vous vous êtes adressé à l'autorité, elle vous accorde ce que vous lui demandez. Désirez-vous voir les prisons? On vous l'ouvre. Avez-vous envie de vous entretenir avec le condamné Porcari? On vous donne accès jusqu'à lui.

Cette condescendance de l'autorité napolitaine me fait soupçonner assez naturellement deux choses: la première, c'est que les prisons que vous avez été autorisé à visiter ressemblent aux prisons du reste de l'Europe; la seconde, c'est que le gouvernement napolitain n'a rien à redouter des révélations de Carlo Porcari, attendu que tout ce qui le concerne s'est passé au grand jour de la publicité. Telle est l'impression qu'a produite sur moi ce pré-

ambule, et je suis charmé de pouvoir vous apprendre qu'elle a été partagée par un grand nombre de personnes qui ont lu avec impartialité votre travail.

Enfin, qu'avez-vous vu? "Examinons, dites-vous, comment sont traités les détenus durant la terrible période qui s'écoule entre leur arrestation illégale et leur procès illégal?"

"Les prisons de Naples, tout le monde le sait, sont le comble de l'horreur et de la malpropreté. J'en ai vu quelque chose, mais pas le pire. Voici, Milord, ce que j'ai vu. Les médecins officiels ne vont pas visiter les prisonniers malades, mais ces derniers, des hommes ayant presque (1) la mort sur la figure, se traînent jusqu'aux médecins sur les escaliers de ce charnier de la Vicaria, parce que les parties basses de ce palais de ténèbres sont si immondes et si repoussantes, qu'aucun médecin ne voudrait gagner son pain en y entrant."

"Quant à la nourriture, je dois dire un mot du pain que j'ai vu. Quoique noir et commun au dernier degré, il était sain. (2) Or m'a assuré (as I was assured) que la soupe est si malséduite, que l'excès de la faim peut seul faire surmonter la répugnance de la nature."

Je m'arrête pour vous faire observer que le pain que vous avez vu était sain et de bonne qualité; mais, dès que vous parlez sur un ou dit, la soupe devient malséduite. Je suis convaincu qu'elle l'eût été moins si vous aviez pu la goûter. Toujours est-il que, sur ce point encore, comme sur tant d'autres, vous n'avez pas vu ce que vous signalez de révoltant, de hideux, de malséduite.

Quant à la visite des médecins, il est évident que vous êtes fait illusion sur l'état de santé des prisonniers que vous avez vu monter et descendre les escaliers de la Vicaria, et je suis d'ailleurs convaincu que les détenus eux-mêmes n'étaient pas précisément fâchés de se rendre à la visite des médecins au lieu de la recevoir. Vous continuez:

"La malpropreté est bestiale. A part la nuit, les employés n'entrent jamais dans les salles. On s'est moqué de moi parce que je lisais quelques règlements affichés sur les murs. L'un de ces règlements concernait la visite des médecins aux malades. J'ai vu cependant des hommes ayant un pied dans la tombe qui venaient visiter les médecins au lieu d'être visités par eux. (3)"

Vous ne faites que répéter le reproche adres-

(1) La traduction de la Presse oublie ce correctif.
(2) La Presse supprime ce passage.
(3) Les plaintes que les amis des prisonniers font entendre sont absolument les mêmes en France qu'à Naples. Le journal la République reproduit à peu près vos paroles en parlant, il y a peu de jours, de la prison de Belle-Ile. Voici ce que je trouve dans son numéro du 15:

"On n'a pas oublié avec quel superbe dédain les réclamations des détenus de Belle-Ile furent repoussées par l'ordre du jour du 31 mai. On avait pourtant promis que l'on s'occuperait d'améliorer leur position, qui s'aggrave de jour en jour; car de nombreuses lettres nous signalent des faits tellement odieux, que nous réuserions d'y croire, si les cris de douleur sortis des prisons ne nous donnaient pas la triste conviction que les détails qui nous parviennent sont probablement au-dessous de la vérité."
Le 20 juillet dernier, M. Boulogne, préfet du Morbihan, vint pour visiter la citadelle, n'a pas osé franchir le seuil des cachots, tant les émanations lui en ont paru "têlées et malséduites."
C'est précisément ce que vous dites des médecins de Naples! Quant à la malpropreté, voici ce qu'ajoute la République:

"Une saleté abjecte règne en souverain. Permanente de ce paget aux immondices, gênées à moitié pleines encore de la nourriture dégoûtante d'appât et inacidité par le fait des malheureux qui l'apprennent, et, pour le comble, faute d'ustensiles, les détenus mangent à pleines mains."
Il est question, Monsieur, des mêmes détenus qui s'insurgeaient naguère contre le directeur de la prison, parce qu'on leur avait servi du bœuf à la mode trois fois dans une semaine!

se, quelques lignes plus haut aux médecins. Si vous aviez jamais visité d'autres prisons, vous auriez des points de comparaison qui vous manqueraient pour apprécier la malpropreté des maisons de détention napolitaines. Si les prisons de Naples ne sont pas plus propres, êtes-vous bien sûr que la faute en est au Gouvernement et non pas aux condamnés eux-mêmes? Des prisons sont moins bien tenues que les riantes villas de l'Angleterre; mais le Gouvernement peut-il être responsable des négligences de détail de quelques employés qui, d'après vous, violeraient les règlements donnés par l'autorité?

Vos exagérations méritent d'autant moins de confiance que Ferdinand, depuis le commencement de son règne, s'est attaché d'une manière spéciale à améliorer le régime des prisons du royaume, et je sais que les désirs du Roi ont été efficacement secondés par l'administration.

Je suis loin de prétendre que les prisons de Naples ne sont plus susceptibles d'aucune amélioration; mais, dites-moi, Monsieur, quel est le pays de l'Europe où le régime des prisons ne précède pas le Gouvernement et les hommes spéciaux? Quelle question présente des difficultés plus complexes à résoudre? Vous ne tenez compte, Monsieur, ni de ce que le Gouvernement a déjà fait, ni de ce qu'il est disposé à faire, ni des obstacles que rencontre la réalisation de ses desseins. Voilà pourtant comment vous avez vu, quand vous avez réellement vu ce dont vous parlez!

Les détenus, leurs familles et leurs amis ont, en ce qui regarde l'observation des règlements, une garantie que vous passez sous silence et qui inflige vos reproches. C'est qu'à Naples, comme à Rome, des associations charitables, composées d'hommes distingués, pris dans les classes élevées de la société, veillent au bien-être des prisonniers. Les délégués de ces associations visitent les détenus, inspectent les salles, s'assurent de la bonne qualité des aliments, s'informent des soins donnés aux malades et les interrogent. La vigilance de la charité ne permettrait pas que les règlements fussent violés au détriment des prisonniers. D'ailleurs, vous admettez que les détenus ont le règlement sous les yeux. Si les directeurs des prisons n'en tenaient aucun compte, ils commenceraient par le laisser ignorer à leurs hôtes. Si les règlements sont affichés, ils sont nécessairement observés.

Mais, avant de poursuivre, un mot sur la prison elle-même, un mot sur ce caractère qui porte le nom de Vicaria.

Si vous aviez été moins étranger à l'histoire des monuments de Naples, vous n'auriez pas ignoré que cette prison est une ancienne habitation royale. A l'époque où l'Espagne avait à Naples un vice-roi, ce palais fut bâti en vue de cette destination, et c'est pourquoi il porte le nom de Vice-Ré. Les vice-rois espagnols ont donc habité ce charnier, fort agréablement situé près de la porte de Capoue, au grand air et au soleil. Un témoin oculaire en parle en ces termes:

"J'ai visité cette prison un grand nombre de fois, et jamais je n'ai entendu parler, et je n'ai vu de cachots souterrains. Je ne pense pas qu'il y ait dans une partie quelconque de l'Europe une prison qui offre extérieurement des signes plus visibles de saubrité et de confort (1)." Et cependant vous prétendez, Monsieur, que Pironte a été enfermé à la Vicaria, "dans un cachot de huit pieds carrés, au-dessous de sol, sans autre lumière que celle qui pénétrait par un trou pratiqué

(1) Mac Farlane, p. 14.

au haut du mur, et qui ne permettait pas de voir (1)." Il est vrai que vous ne dites pas avoir vu Pironte dans cette situation; vous nous rappelez encore un de ces on dit dont nous commençons à connaître l'exactitude. On vous a dit bien autre chose; car vous ajoutez que Pironte avait dans ce cachot, huit pieds carrés, deux compagnons qui ne le quittaient pas! Si vous me disiez avoir vu cela, je n'hésiterais pas à vous croire; mais depuis que l'inexactitude, l'exagération, la fausseté, le ridicule, les contradictions de vos renseignements ont rendu la source suspecte, je n'ajoute aucune foi à ce que vous n'avez pas vu. Le cachot de Pironte entre dans cette catégorie.

Les journaux, Monsieur, qui ont fait le plus de bruit des vingt mille prisonniers qu'ils vous faisaient compter, nous ont parlé aussi d'un cachot situé à 24 pieds au-dessous de niveau de la mer. Il s'agit du cachot d'Ischia, dans lequel aurait été plongé le baron Porcari. Visitez ensemble cette demeure souterraine, et tâchez de préciser ce qu'elle est en réalité. Je cite votre lettre:

"J'ai appris un autre cas que je crois pouvoir rapporter avec certitude, quoique la connaissance que j'en ai ne soit pas tout à fait la même que celle du dernier dont j'ai parlé (celui de Pironte). Quand j'ai quitté Naples au mois de février, le baron Porcari était enfermé dans la prison d'Ischia. Il était accusé d'avoir pris part à l'insurrection de la Calabre et attendait d'être jugé. Le cachot d'Ischia est sans lumière, à 25 pieds ou palmes (je ne suis pas sûr de la mesure) au-dessous du niveau de la mer. Il ne lui est permis de quitter ce réduit ni le jour ni la nuit, et personne n'est autorisé à le visiter, excepté sa femme—une fois par quinze jours!"

Le point d'exclamation est de vous fâmes à quoi se réduit cette description? Vous dites d'abord que vous doutez de l'exactitude des détails, que vous ne tenez pas d'une source aussi sûre que ceux relatifs au cachot de Pironte, donc vous ne parlez déjà que par oui-dire. Puis, vous n'êtes pas sûr si le cachot est à vingt-quatre pieds ou palmes au-dessous du niveau de la mer.

Croyez-moi, Monsieur Gladstone, le cachot dont vous parlez le baron Porcari a été enterré dans un lieu beaucoup plus bas que l'ancienne habitation du vice-roi, qui n'ont jamais existé.

Je veux bien convenir avec vous d'une chose. J'admettrais comme exact, comme vrai, tout ce que vous me direz avoir vu; mais je rejeterai ce que vous-même me présenterez comme douteux. Avez-vous visité le cachot d'Ischia? Non. Avez-vous vu Porcari dans cette cave sans jour, à vingt-quatre pieds sous le niveau de la mer? Pas davantage. J'attendrais que vous ayez vu, vérifié par vous-même les détails que vous donnez à lord Aberdeen, avant d'y ajouter foi. Je soupçonne que ce cachot d'Ischia est aussi profond et aussi sombre que ceux de notre Conciergerie. Si Mme la baronne de Porcari y descendait visiter son mari, il me paraît assez difficile d'admettre que cette habitation fût privée de toute lumière. Peut-on supposer d'avantage que le Gouvernement eût consenti à ce qu'une femme

(1) (Page 16) Le Journal l'Ordre, qui, sur cette question, s'est mis à la renouée du National, de la Presse et de la République, et qui, sans vous avoir lu, répète ce que les feuilles lui ont appris, vous fait remarquer ce caractère de vos renseignements que vous n'avez pas même visité. Je cite l'Ordre du 15 août: "Il a visité dans leurs cachots les hommes frappés par ces condamnations iniques; il a pesé leurs chaînes; il mesuré l'étroit espace dans lequel ils sont confinés." Que pensez-vous du zèle de vos commentateurs!

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

PROLOGUE.

(Suite.)

Je le vois encore, comme s'il était devant mes yeux; il posa sa lanterne à terre et s'appuya contre le mur. C'était un homme au rude visage, et je tremblais à le regarder, même sachant que je lui devais la vie.

"Vous êtes une ci-devant reprit-il, une aristocrate, je le sais; ça ne me fait rien; mais il faut bien que je vous le dise, je vous suis tous, je voudrais vous marcher sur le corps; aussi, si je vous ai sauvée, soyez bien tranquille, ce n'est pas pour vous. Ça été un éclair, une pensée, une folie peut-être, mais voilà tout. J'ai sauvé la vie à une jeune fille qui allait mourir, parce que j'ai une fille aussi,

mais une fille qui n'a pas comme vous la force et la santé; c'est tout simple, et elle est du peuple.

"Vous avez une fille! m'écriai-je!

"Oui, une pauvre petite qui s'en va, qui se meurt comme sa mère est morte... elle a votre âge, et cependant elle ne vous irait pas à l'épaulé, tant elle est chétive et malade. Qu'est-ce que ça me fait? je l'aime comme ça. Quand vous avez passé devant moi tout-à-l'heure, vous étiez si pâle que j'ai cru voir ma pauvre Rose, lorsque je vais l'embrasser le matin, et je me suis dit: que s'il y avait un Dieu là-haut, ce qui, après tout, est bien possible, en vous sauvant, il me tiendrait compte de cela et qu'il rendrait la santé à mon enfant. N'est-ce pas... n'est-ce pas qu'elle vivra?"

Je ne pouvais jamais vous rendre l'expression poignante qu'il y avait sur le visage et dans la voix de ce pauvre père; le géolier, l'homme brutal et implacable avait disparu. Il porta la main à ses yeux; je vis bien qu'il pleurait.

Dieu vous entend, repris-je, en cherchant à toucher une de ses mains qu'il retira vivement; ayez foi en lui. Je ne puis que le prier, moi, chaque jour, à chaque heure; mais je le prierai du fond du cœur pour la pauvre Rose.

Oh! qu'il la sauve!... murmura-t-il d'une voix étouffée; qu'il sauve mon enfant!! Si elle meurt!... qu'on ne me demande plus de pitié, je serai plus fier qu'un tigre!...

Je voulus parler; il me fit signe brusquement de la main de me taire:

"En voilà assez; personne maintenant ne doit plus passer aujourd'hui pour le service, dans ce corridor; mais, c'est égal, ne faites pas de bruit, on ne sait pas ce qui peut arriver; dans deux heures, il fera nuit, je vous apporterai des vêtements d'homme que vous passerez par dessus tout ça, et bon voyage!"

Avant que j'eusse pu répondre, il avait repris sa lanterne, fermé la porte à double tour, et je l'entendis s'éloigner en chantant une de ces horribles chansons qui me navraient le cœur...

Mlle. De Savernay avait parlé avec une émotion toujours croissante; on eût dit que la voix du passé lui soufflait mot à mot le souvenir de cette scène étrange et jusqu'aux intonations brusques et rudes du géolier; ses yeux étaient fixes, son visage immobile; ce n'était plus à Mme. De Vermond qu'elle parlait; c'était à elle-même, à son cœur, à ses pensées.

Toutes les têtes étaient penchées vers elle, émus et tremblantes, car toutes, peut-être, avaient dans le passé si vivant encore, un souvenir de douil.

Deux heures après, en effet, reprit Jeanne dont la voix était devenue plus calme, ce souvenir inattendu revint, apportant avec lui des vêtements semblables aux siens; je pus ainsi sortir sans être reconnue; il faisait nuit, au détour de la première rue, il me dit:

Je vois par ici, cette rue que voilà vous conduira dans la direction des Jacobins. Allez de ce côté ou d'un autre si ça vous con-

vient. Et, se retournant brusquement, il s'éloigna d'un pas rapide.

Je priai bien pour Rose, lui criai-je. Je ne sais pas s'il m'a entendue. Depuis je ne l'ai jamais revu.

Comment! s'écria Mme. De Vermond malgré elle, cet homme vous abandonna ainsi la nuit, sans asile, sans soutien.

La providence me protégeait, et l'âme de mon père veillait déjà sur moi, répondit Jeanne d'une voix triste.

Où, vous avez raison, chère enfant; car la providence seule pouvait vous arracher à la mort d'une façon si miraculeuse..... Pendant que Mlle. De Savernay faisait ce récit, il y avait dans un cabinet attenant au salon une conversation très-animée.

Le marquis De Savernay assis dans un fauteuil au fond de la chambre, avait écouté en silence.

Croyez-moi, Monsieur, dit-il, en se levant et en dominant le groupe au milieu duquel il s'avancait par le calme et la dignité de sa physionomie, ne nous faisons pas les champions de l'Angleterre; la guerre civile est une affreuse chose, et il fallait pour la légitimer tout le sang que versaient les bourreaux de la France; dans le cœur de la nation la monarchie est plus qu'un principe, c'est un dogme; attendons l'heure que Dieu a marquée pour son triomphe, cette heure n'est pas éloignée, peut-être. L'insurrection vient-elle aujourd'hui embrasser à la fois la basse et la haute Vendée, le Morbihan, le Maine, la Normandie

et la Bretagne, ne produirait que du sang versé, rien de plus.

Et, comme le marquis De Savernay vit les visages froids et sombres, son front se couvrit d'une rougeur éclatante, et il reprit d'une voix ferme: "Nul n'est plus attaché que moi à la royauté, et n'en conserve plus la religion intacte et pure dans son cœur, nul parmi vous n'est prêt, plus que moi je le suis, à donner tout mon sang pour elle, et je l'ai prouvé, je le crois; mais ne voyez-vous pas, aveugles, que Bonaparte possède toutes les sympathies populaires, et que la nation entière l'entoure de reconnaissance et d'espoir? Royalistes, pensons un peu à la France; c'est le plus beau fleuron que l'on puisse apporter à la couronne d'un roi."

Et le jeune marquis, calme et digne comme il n'avait jamais cessé de l'être devant cet entretien, dans lequel s'était déchaînée la violence des passions, s'éloigna lentement, rentra dans le salon, et fit signe à sa sœur qu'il était temps de se retirer.

Il nous faut traverser rapidement les événements de cette époque.

Le marquis De Savernay, dégoûté de la guerre civile que la popularité de Bonaparte rendait impossible et criminel, avait contribué par son influence à désarmer les principaux chefs du parti royaliste, mais son cœur était brisé, son âme découragée et saignante, aussi, ayant refusé de prendre du service, malgré les offres répétées du premier consul, il s'était retiré dans une propriété qu'il avait achetée entre Aix et Marseille. Quelque

visité son mari dans une pareille situation ? Vos détails sont contradictoires. Comment n'en avez-vous pas vu l'improbabilité ?

Je reviens à ce dont vous avez été témoin ; qu'avez-vous vu encore ?

Des hommes condamnés aux fers portent la chaîne que traînent les forçats de Brest et de Toulon. Cette chaîne est fixée au condamné de la même manière dans que tous les bagnes. Elle tient à un anneau fixé au-dessus de l'orteil, tandis que son extrémité supérieure se rattache à une ceinture de cuir placée au dessus des hanches ; c'est à dire qu'on porte les ceintures dans le bague au dessus des hanches. Cette circonstance méritait d'être constatée.

(A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 3 OCTOBRE 1851.

PREMIERE PAGE: — Lettre au RIGHT HON. W. E. GLADSTONE. Membre du Parlement Britannique, par JULES GONDON. (Suite.)

FEUILLETON: — LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLICAINES. — 1793—1848. (Seconde partie, 1848.) (Suite.)

Chronique Religieuse.

CANADA.

Le révérend chapelain de l'église catholique de St. Patrice de Québec, Patrick McMahon, est mort à cinq heures ce matin. Son inhumation ainsi que le service funèbre qui lui sera chanté, doivent avoir lieu à dix heures, lundi.

ITALIE.

On a écrit de Rome le 28 août qu'un consistoire y aurait lieu le 5 septembre ; plusieurs évêques devaient y être préconisés.

Le Saint-Père fait élever à ses frais, à Sinigaglia, un collège dont la direction sera confiée aux Pères Jésuites. Sa sainteté a déjà dépensé pour ce collège 150,000 écus. Pie IX ouvre, toujours à ses frais, un autre collège à Rome, pour y recevoir les clercs des divers diocèses de l'Etat pontifical. On en prendra un par diocèse. On se servira d'abord du séminaire romain ; mais on a déjà commencé à bâtir le nouveau sur un autre terrain. La dotation sera, dit-on, de 300,000 écus.

—Le *Catolico* de Gènes dit que le jour de l'Assomption un marin américain a abjuré le protestantisme ; un autre marin de la même frégate avait pareillement fait abjuration il y a quelque temps. Ces conversions, dit le *Catolico*, sont le fruit de l'émotion éprouvée par tous les marins de cette frégate lorsque, dans la rade de Naples, Pie IX alla la visiter, sur l'invitation du commandant.

ANGLETERRE.

Un journal anglais rapporte que l'archevêque de Cantorbéry vient d'envoyer à tous les ministres qui dépendent de sa juridiction une circulaire pour leur faire défense de porter, dans les cérémonies religieuses, des surplis, d'entonner les prières, de se tourner vers l'assistance pendant l'office et d'allumer des cierges, ainsi qu'on est en usage de le faire dans l'Eglise romaine.

—L'un de ces ministres, M. Bennett, a été suspendu pour ne s'être pas conformé à cet ordre. Plusieurs autres ministres, ayant également persisté à suivre ces usages, sont appelés à comparaître devant la cour ecclésiastique de l'église française.

FRANCE.

Un concile s'est tenu à Auch (France) et s'est terminé le 2 septembre, à huit heures, dans cette métropole. Après la messe de clôture et l'accomplissement du cérémonial usité, les divers décrets ont été lus ; ils sont intitulés : 1°. De eadem professione fidei ; 2°. De monialibus et pia congregationibus "paulatim" ; 3°. De seminariis et eorum "moderatoribus" ; 4°. De studiis in minori-

bus seminariis ; 5°. De studiis in majoribus seminariis ; 6°. De studiis neo-presbyterorum ; 7°. De collationibus ecclesiasticis.

L'évêque d'Aire, Mgr. Lanneluc, dans une allocution remplie d'unction et de charité, a présenté l'analyse des travaux du concile et appelé les bénédictions de Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, sur les pasteurs et sur les fidèles réunis à l'occasion du concile. Après quoi, les évêques sont venus successivement à l'autel pour y apposer leurs signatures sur les actes du concile.

L'Opinion du Gers (France) parle en ces termes de cette imposante cérémonie : "Une psalmodie magnifique a suivi. Nous voulons parler du chant des acclamations qui ferment le Concile et qui ont été dites alternativement par un des secrétaires placé en chaire et par le clergé, ainsi que par les autres assistants.

"Nous ne saurions rendre l'effet produit sur nous par l'audition et par la lecture de ces acclamations. En effet, l'Eglise, après y avoir payé à la divine Trinité, à la Vierge-Mère, aux saints et particulièrement aux bienheureux patrons ou enfants de la province d'Auch, un tribut fervent d'adoration et de respect, y appelle avec amour les bénédictions célestes sur le Pape Pie IX, sur notre Archevêque, sur les évêques présents au Concile, sur les autres membres, sur le clergé, et enfin sur la nation française et sur la ville d'Auch. L'amour vrai de la France anime aussi bien que l'amour de Dieu l'acclamation dans laquelle, après avoir rappelé l'attachement constant de la France, fille aînée de l'Eglise, à cette mère (dont l'histoire, même celle hostile, reconnaît la maternité), l'assemblée tout entière demandait pour notre pays, si diverse, la concorde et l'accroissement de la foi et de la religion."

Après la bénédiction solennelle, donnée par Mgr. l'Archevêque d'Auch, les membres du Concile sont rentrés processionnellement au séminaire au chant de la *Te Deum*.

Ainsi s'est clos le Concile d'Auch, dans lequel l'Eglise s'est montrée à nous avec deux qualités que nous lui connaissons depuis longtemps, nous voulons dire le respect de l'autorité et de la tradition et le sentiment de l'unité, toutes choses sans lesquelles, même au point de vue purement humain, il n'existe pas l'apparence d'une nationalité, et, osons le dire, d'une société. Nous souhaitons donc, et comme catholiques, et comme Français, que la France empreinte de la sainteté de ces deux qualités. Puisse encore, à notre époque où l'on ne parle que des droits, le catholicisme montrer à s'occuper un peu plus des devoirs !

—Le 2 septembre, anniversaire du massacre des évêques et des prêtres enfermés en 1792, dans le couvent des Carmes de la rue de Valenciennes, une cérémonie funèbre commémorative a été célébrée dans cette maison. Les RR. PP. Dominicains ont également célébré dans leur couvent des messes commémoratives.

—Le grand portail de l'église métropolitaine de Paris vient enfin d'être débarrassé des gigantesques échafaudages qui l'entouraient depuis bientôt cinq ans. On peut juger dès aujourd'hui de l'importance des réparations extérieures qui y ont été pratiquées, ainsi que de l'habileté et de la fidélité historique qui ont apportées les deux architectes qui ont conduit ces travaux. Un grand nombre de curieux ne cessent d'admirer ces magnifiques travaux de restauration, si dignes du plus majestueux monument de la capitale.

—On vient de rapporter au couvent de Notre-Dame de Sion, situé à Evry, près Corbeil, les restes de sainte Lucie, trouvés récemment dans les catacombes de Rome, et rapportés en France par les soins de M. l'abbé de Ratisbonne.

Jouer en politique et vétiller en matière religieuse, telle paraît être la mission du *Globe*. L'Italie, le Pape et les Réserves lui doivent bien quelque répit, mais ce court intermède est rempli par une dissertation contre la juridiction des évêques catholiques de la province. L'évêque de cette dénomination à Montréal, Mgr Bourget, et celui de Toronto, Mgr. de Charbonnel, n'ont droit à ce titre ; le *Globe* le décide et il se dit sentencieusement à lui-même :—

"De même qu'il ne saurait exister deux soleils ni deux lunes dans le monde physique, il ne peut pas davantage y avoir deux "Evêques de Toronto." En effet, Toronto possède deux évêques l'un anglican, l'autre catholique ; mais si l'acte du système planétaire ne permet pas à deux soleils d'exister à la fois, il ne s'ensuit pas nécessairement que les chefs religieux de deux croyances dissidentes doivent se couvrir d'une même colotte, à l'effet d'essayer pratiquement de cette comparaison fautive du *Globe*. Deux évêques dissidents peuvent prendre titre sans nom de territoire sans que, pour cela, chacun d'eux cesse d'être le chef de son église. Ou est l'obstacle à cela dans l'ordre religieux, civil, national ou même légal ? Deux autorités religieuses opposées dans leurs principes, quoiqu'en dise le *Globe*, ne se nullifient pas par cela seul qu'elles font usage du même titre et priment au nom du territoire. On sait ce que signifie "évêque catholique" et ce qu'il faut comprendre par "évêque anglican" de Toronto ; le *Globe* le sait aussi, mais il entend que l'assomption par nos évêques de leurs titres porte atteinte à la liberté religieuse de la colonie anglaise. C'est l'argument-Russell que le *Globe* veut appliquer aux colonies anglaises ; mais, aux yeux de la raison, il n'en demeure pas moins établi qu'un titre quelconque, dans l'ordre spirituel, n'enfreint pas la liberté de culte si ce n'est à l'égard de ceux dont la singularité logique leur en fait envisager comme un droit le monopole absolu.

La législation de la force a pu prescrire ailleurs contre cette liberté ; mais, au lieu de jeter par nous des semences de persécution, le *Globe* ferait mieux d'étudier la constitution politique du pays dans ses bases, de se réformer aux stipulations solennelles consacrant pour le Canada le principe de la liberté religieuse en faveur de ses habitants catholiques. Le *Globe*, d'ailleurs, n'a-t-il d'ignorer que Sa Majesté intime elle-même, il y a quelques années, au Gouverneur de la province, sa volonté de faire reconnaître les prêtres catholiques par les titres de leur appanage ?

Nous ne briserons pas sur ce chapitre vers offrir à la méditation du *Globe* la note suivante de M. Crawford, membre protestant du parlement britannique, au secrétaire du récent meeting catholique de Dublin, à propos de la *Liberté* dont il s'agit :

— Crawford, le 3 septembre 1851.

Messieurs, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre, qui m'a appris que dans votre meeting du 19 août dernier un vote de remerciement m'avait été adressé, ainsi qu'aux autres membres du Parlement qui ont soutenu la cause de la liberté religieuse, en combattant le bill sur les titres ecclésiastiques. Je puis vous donner l'assurance que j'ai été très satisfait d'apprendre que ma conduite, dans cette circonstance, avait obtenu l'approbation des catholiques d'Irlande. J'ai toujours été d'avis que la sécurité de la religion protestante ne pouvait être mieux garantie que par l'extension d'une liberté parfaite de conscience à toute autre secte religieuse.

— Je suis, Messieurs, etc. SHARMAN CRAWFORD."

Le *Courier* et la *Gazette* trouvent à Bâmer, l'un la population catholique de Montréal, l'autre les Jésuites et le clergé de la même croyance ; leur prétexte commun est "le spectacle d'un feu d'artifice donné dimanche soir à Longueuil, par un particulier de cette ville."

Les catholiques sont étrangers à cette affaire ; ils n'ont pas à s'en occuper. Par rapport au clergé de même qu'à l'égard des Jésuites, ils ne sont pas davantage en cause. Il suffit d'observer qu'il s'agit ici d'un acte profane en lui-même et dans son objet en dehors, par conséquent de la religion, et par conséquent indépendant de l'autorité de ses ministres. Les préceptes du catholicisme ne s'accroissent pas avec l'abus ou la profanation du di manche à quelque degré que ce soit ; mais certaines feuilles inventent le crime si cela devait servir l'animosité qu'elles professent contre les catholiques au nom de la liberté religieuse en exemple de nos jours. La *Mémoire* dit à leur sujet :

"... Ces gens là sont décidés à calomnier les catholiques à tout propos, et il serait inutile

d'attendre un acte de justice de leur part. Pour des journaux qui ont excusé et pallié le crime des vagabonds de 1849, des incendiaires des bibliothèques publiques, des destructeurs des propriétés privées, et les attentats contre la vie des citoyens et même du représentant de Sa Majesté, il nous semble que le crime d'avoir lancé des fusées offensives dans l'air, le dimanche, devant leur paraître une peccadille insignifiante ! cependant c'est tout le contraire, ils sont les premiers à se scandaliser, preuve que leurs scrupules se mesurent sur l'état de leurs passions."

Cent cinquante convives environ prirent part au banquet donné mercredi soir à l'hon. L. H. Lafontaine, en témoignage de gratitude pour ses services publics. Plusieurs députés, des citoyens de Montréal et divers membres des professions libérales assistaient à cette fête à laquelle on remarquait aussi M. J. J. Ampère, membre distingué de l'Institut de France, qui a récemment visité Québec.

M. Gough a ouvert une série de lectures sur la tempérance dans *Zion's Church*. Il a de la facilité de l'élocution, et il fait un emploi heureux d'images et de figures qui popularisent extrêmement l'effet de ses discours. Il y a sans doute peu d'arguments nouveaux à présenter à l'appui de cette bonne thèse, mais le talent sait tirer parti des ressources les plus ordinaires, et l'art oratoire dissimuler jusqu'à des lieux communs par la grâce et l'imprévu de la diction. Ces qualités caractérisent la manière de M. Gough. Assurément, dit le *Transcript*, c'est aux exhortations d'un M. Gough tel que M. Chiniquy, et à de semblables bien philanthropes que nous devons le calme dont jouit présentement notre ville, et la "respectabilité de sa population."

Le *Moniteur Canadien*, agrandi, a reparu hier sous son format primitif. Il inaugure cette amélioration par l'engagement de continuer "comme par le passé" la poursuite du but qu'il veut atteindre selon son prospectus.

Revue Electorale.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Haut-Canada se prépare aux élections prochaines au moyen des conventicules dont il existe des *fire shills* en plusieurs localités de notre voisinage. Nous donnons ici après l'histoire en raccourci de plusieurs des candidatures de la seule province :

KENT.—Il y a trois candidats : MM. Larwell, Witherspoon et Rankin. Le premier appartient à la nuance pure conservatrice ; le second est positivement un "clear-grit" ; il y a près de deux ans qu'on ne sait pas au juste ce que "clear-grit" veut dire, et le troisième compte parmi les adhérents à la politique ministérielle. M. Larwell paraît devoir être le candidat heureux.

NORFOLK.—M. Hunt, conservateur, est l'un des trois candidats annoncés. Les deux autres sont le représentant actuel de Norfolk, M. Israel W. Corwell, du parti ministériel, et M. Henry John Boulton que nous avons déjà présenté à nos lecteurs comme l'un des pères en titre du "clear-gritisme."

WESTWORTH.—Deux conservateurs et trois réformistes doivent s'y disputer les suffrages ; dans la première catégorie viennent se placer MM. Askman et Hatt et dans la seconde MM. Matthews, Christie et Williamson, appartenant à la seconde.

HAMILTON.—Sir Allan McNab y sera élu sans opposition. Il paraît être là sur son domaine. On lui a donné pour compétiteur un M. Tiffany, mais cette nouvelle a été prise pour une plaisanterie.

HALIFAX.—Cette élection sera contestée entre le député (clear-grit) actuel, M. W. L. McKenzie et M. Ronald MacKinnan, conservateur. On presume que ce dernier aura pour lui les notes des catholiques du comté.

WELLAND.—M. Duncan MacFarlane, le député actuel de cette division, de la nuance *clear-grit*, aura pour concurrent M. Thomas G. Street, du district de Niagara, que sa grande fortune a fait surnommer le *millionnaire*.

WELLAND.—Il y a deux candidats : Phou. W. H. Merritt, *clear-grit* comme on sait, et M. George Rykhart, conservateur.

NIAGARA.—Le représentant actuel de cette ville, M. Dicksons, remet son mandat. On dit cette retraite motivée par la répugnance qu'inspirent à ses constituants les opinions extrêmes de M. Dicksons sur le sujet des Réserves. Il doit être remplacé par un conservateur *libéral*.

HALTON.—Pas moins de quatre candidats entrent en lice ; ce sont :—Le député actuel M. Caleb Hopkins de l'école *clear-grit*, et dont les journaux de la province supérieure ne vantent point la science ; M. Spence, partisan d'une combinaison ministérielle calculée sur les principes réformateurs de la précédente, et M. White ministériel. Le quatrième compétiteur est le Dr. Hamilton. On le dit conservateur. Sans doute, les électeurs ont besoin de se tenir éveillé.

WATERLOO.—Ce comté élira, selon toute apparence, son député du moment, M. Ferguson, qui est réformiste. Les conservateurs avaient parlé de mettre un candidat sur les rangs. Ce serait M. Webster, résidant très populaire dans ce comté, ou M. Shade contre lequel militent un peu ses idées exclusives sur le chapitre de l'Eglise d'Angleterre, mais dont l'influence pourrait déterminer néanmoins l'élection en faveur d'un autre candidat plus libéral auquel il donnerait son appui.

YORK (division ouest).—M. Morrison, député libéral, représente cette division qui a la réputation d'être *conservatrice*. On ignore quel concurrent lui disputera la victoire ; mais il doit avoir un compétiteur.

YORK (division sud).—Le candidat ministériel sera l'hon. J. H. Prier. Nous voyons un journal de tendance opposée prédire le succès à M. John W. Gamble, conservateur. Les autres candidats annoncés sont MM. Franklin Jackson et David Gibson, *clear-grit*. On lit dans une feuille anglaise ce qui suit à propos de M. Gamble :—M. Gamble est un "homme d'entre les plus aptes et les plus utiles que l'on puisse appeler aux affaires dans "l'état présent des choses."

YORK (division nord).—On a dit que l'hon. Robert Baldwin se représentera devant ses électeurs (très douteux.) Le Dr. Rolph qui jouit à York de la plus grande influence, s'il venait à retirer sa candidature, serait, dit-on, remplacé par M. Goham, résident et de principes *clear-grit*.

YORK (division est).—Le docteur Rolph y a renoncé à cette candidature ; on y élira probablement M. Farwell, *unionniste*.

STURGEON.—Le candidat est l'hon. W. B. Robinson.

TORONTO.—MM. Sherwood et Boulton sont les deux candidats. Additionnellement, l'un désigné comme candidats, M. Bayes, maire de Toronto, Ridout, président du Bureau de commerce, et l'hon. John Hallward Cameron. Ces trois derniers seraient conservateurs.

DURHAM.—Plusieurs candidats y sont en campagne en qualité de réformistes, mais la lutte paraît devoir se dénouer entre le député actuel de Durham, M. Smith, et l'un de ses concurrents conservateurs, M. Burton.

NORTHUMBERLAND.—M. Meyers, qui représentait cette division, se retire en faveur d'un autre candidat conservateur, M. Asa A. Burnham qui aura pour compétiteur sur les hustings, M. Clark.

PETERBOROUGH.—M. Hall, le député actuel, a été de nouveau désigné à la candidature en qualité de *libéral*. L'autre candidat est M. Langton, conservateur, que le *Church*, organe anglican, veut écarter par la raison qu'il ne se montre pas assez favorable aux réclamations de ses co-religionnaires protestants sur la question des réserves du clergé.

Bien des noms, dans le tableau qui précède, sont étrangers à nos lecteurs, et demeuront tels jusqu'à ce que les élections prochaines aient fait de plusieurs des candidats ci-haut désignés autant de pères conscripts de la chambre mixte des Canada-Unis.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Deux ou quelques jours, dit une dépêche télégraphique transmise de St. Jean, 25 septembre,—la ville est tellement enveloppée par la fumée que la vue du soleil en est presque interceptée.

crnelle et ingrate qu'eût été pour lui la Providence, il n'avait pu abandonner ce pays où s'étaient passées les plus belles années de sa jeunesse. La terre sur laquelle tombent les feuilles fanées de nos plus douces illusions, de nos plus saintes croyances, est une terre funèbre et chère à la fois, elle a une voix qui nous parle dans le silence, une mémoire du passé qui ne s'efface jamais.

Et pour Jeanne, pour la pauvre jeune fille dont la vie avait été la plus terrible des épreuves et la plus cruelle des douleurs, pieuse et sainte dans sa pensée, elle donnait son âme tout entière au culte d'un souvenir. Elle qui ne demandait plus rien, n'espérait plus rien sur la terre, combien chaque pas quelle faisait sur le sol de la Provence avait un écho retentissant dans son cœur et ramenait devant ses yeux des scènes terribles ! Elle se rappelait le jour où, pour la première fois, Georges lui était apparu dans cette sombre et pauvre chaumière ; puis, sans transition aucune, elle le revoyait dans cette sombre prison, lui disant un adieu qui devait être éternel. Il était pâle, tremblant, les yeux inondés, et elle entendait encore à ses oreilles ses touchantes paroles de dévouement et d'amour résigné.

Georges était là, toujours là, pour ses yeux comme pour son cœur.

Qu'importe ce qu'était devenu Georges ? qu'il fût riche ou misérable, puissant ou prosaïque, entouré d'honneurs ou repoussé par tous, mort ou vivant ! elle lui appartenait tout entière, car, à ce moment suprême où l'on touche à la dernière heure de sa vie, ses lèvres

avaient mesuré le secret de son cœur ; elle s'était donnée à Georges par la parole et par l'âme ; chaque jour sa première pensée volait vers l'absent, et le nom du proscrit était mêlé dans toutes ses prières à Dieu.

La solitude est le sanctuaire des cœurs brisés.

Jeanne fuyait tout ce qui l'arrachait au culte de ses souvenirs ; l'affection même de son frère était une étrangère à laquelle elle était forcée, en gémissant, de fermer le seuil de ses pensées. A personne elle ne pouvait dire quel nom maudit elle prononçait tout bas dans le silence et dans l'isolement.

Aussi ce qu'elle pouvait encore donner aux autres de sa vie était converti d'un long voile de deuil ; elle l'employait à secourir les souffrants et à consoler les affligés. Quelque forme que revêtît la douleur, elle l'accueillait comme une sœur bien aimée.

Ainsi s'écoulaient tous ses jours : rester des heures entières dans l'allée la plus sombre du parc, absorbée en elle-même, ou aller au village voisin porter des secours et des consolations.

Malgré toutes ses recherches depuis six années, nul n'avait pu dire ce qu'était devenu Georges le conventionnel.

En vain petit Pierre, cet enfant fidèle et courageux que nous connaissons tous, avait-il cherché à découvrir sa trace : personne ne se souvenait plus de Georges, on n'osait plus s'en souvenir ; à toutes ses questions on répétait : "Il doit être mort avec les autres."

Et petit Pierre alors venait bien tristement répéter les cruelles paroles à Mlle. De Saverney, qui murmurait tout bas au fond de son cœur, en joignant ses deux mains et en regardant le ciel :

"Les cœurs fidèles et purs sont fiancés à la mort aussi bien qu'à la vie ?"

Si les événements ultérieurs ne nous pressaient pas, il serait curieux et intéressant de suivre le développement de cette pensée mystérieuse et triste qui venait, chaque jour, se blesser à quelque angle de la vie et faire rougir le front de Jeanne ou saigner son cœur.

Henri De Saverney avait longtemps attribué la pâleur de sa sœur aux dangers terribles qui avaient assailli sa jeunesse, à cette hache si longtemps suspendue sur sa tête et à la mort tragique de leur vieux père ; mais, chaque fois qu'il avait parlé de la nécessité impérieuse de se créer un protecteur et un soutien en dehors de son affection fraternelle qui pouvait lui manquer tout-à-coup, il avait vu ses joues déjà décolorées prendre chaque jour une teinte plus livide encore.

Un jour, elle était dans un petit salon attendant à sa chambre, et comme d'habitude, triste et pensif, lorsque son frère entra.

Il s'approcha de Jeanne et s'assit à côté d'elle ; mais, contre l'ordinaire, il ne l'embrassa pas sur le front :

—Ma sœur, lui dit-il, je te demanderais pas le secret que tu me caches et que tu n'as jamais voulu confier à l'affection de ton frère ; les confidences du cœur s'acceptent mais ne se demandent jamais.

—Mon frère !... essaya de dire Jeanne, qu'elle frayait malgré elle la parole lent et sévère d'Henri...

—Je ne te fais aucun reproche, Jeanne, sans me demander si jamais le droit de t'en faire ; mais Dieu, en nous enlevant notre père, a remis entre mes mains le dépôt de ta vie et de ton avenir, dépôt triste et précieux à l'époque où nous vivons. Dans huit jours, demain, aujourd'hui, que suis-je ?... les devoirs que m'impose mon pays peuvent m'éloigner de toi ; la mort glorieuse qui a frappé le marquis De Saverney est peut-être réservée à son fils... Henri, ne parle pas ainsi !...

—Il n'y a que les enfants qui s'effraient de la mort ; nous autres, ma sœur, nous avons vécu trop souvent avec elle pour qu'elle nous trouve pas à toute heure, le visage tranquille et le cœur prêt. Tu comprends donc, Jeanne, que je ne dois pas te laisser seule et sans appui. Le comte De Chavanne, qui appartient à la plus haute noblesse du Morbihan, et que tu as rencontré plusieurs fois, m'a fait l'honneur de me demander ta main ; c'est un parti des plus honorables et qui te donne à toi, pauvre enfant si près d'être seule au monde, une nouvelle famille digne de toutes les estimes et de tous les respects.

Jeanne était immobile et glacée ; ses grands yeux, dont la souffrance avait terni l'éclat, se levèrent lentement sur son frère.

—Je suis très-honorée, lui dit-elle, de la recherche et de la demande de M. le Comte De Chavanne ; j'apprécie au plus haut degré l'honneur d'entrer dans sa famille...

Le visage d'Henri se durcit ; il tendit la main à sa sœur. Celle-ci, sans faire un mouvement, continua de la même voix :

—Mais, tu le sais, mon frère, je désire ne pas me marier.

—Jeanne !... s'écria Henri.

—Ce qui t'inquiète, c'est la pensée de me laisser seule un jour, peut-être ; cependant celle qui consacre sa vie à consoler les malheureux et à secourir les malades, est sûre de n'être jamais isolée.

—C'est impossible, Jeanne !

—Cela sera, cependant, mon frère, répondit la jeune fille d'une voix triste et douce à la fois.

—Ma parole est engagée.

—Le comte de Chavanne sera le premier à t'en dégager quand tu lui auras répété ce que je viens de te dire.

—Jeanne !... dit Henri froidement en se levant, depuis huit jours j'hésitais à entamer cet entretien, car j'en prévoyais l'issue. Cette décision de votre part est déraisonnable, et j'espère que vous accorderiez à mon affection bien vive, ce que je serais désolé de devoir à mon autorité de famille. Ce soir, M. De Chavanne doit venir au château ; recevez-le, je vous prie, comme un homme qui a demandé votre main et dont j'ai agréé la demande.

Puis, sans attendre la réponse de sa sœur, le marquis De Saverney sortit et laissa Jeanne plongée dans un douloureux abîme de nouvelles souffrances.

(A continuer.)

Cet accident était le résultat d'un incendie qui continuait le 25, à exercer ses ravages, sur le littoral depuis St. Jean jusqu'à St. André. Plusieurs constructions ont été détruites, et les grains sur pied sérieusement endommagés en bien des endroits.

CORRESPONDANCE.

Ste. Brigitte, 21 sept. 1851.

Monsieur le Rédacteur,

Quelques catholiques Irlandais de nom seulement, joints à quelques protestants, ont fait circuler sur un journal protestant que les commissaires d'École de Ste. Brigitte voulaient entièrement priver de l'éducation leurs enfants ce qui est faux.

EN QUI CONNAIT.

La Minerve et le True Witness sont priés de reproduire ceci.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer Baltic arriva dimanche matin à New-York. La température dans toute la Grande-Bretagne favorisait la récolte, dont l'apparence était belle.

La prospérité des districts manufacturiers est très grande.

Des faillites journalières ont paralysé le mouvement du marché monétaire de Londres. Les affaires du continent ont eu l'effet d'altérer le crédit commercial.

L'apostasie religieuse du duc de Norfolk (et de son épouse) a produit une grande sensation en Angleterre. Peu d'événements seraient susceptibles de causer plus d'émotion dans les cercles politiques et religieux.

Le comte de Donoughmore est mort le 12 septembre en Irlande. On le connaissait mieux sous le nom de colonel Hutchinson; il avait été commandant dans la célèbre sortie de Lavalette.

Les recettes de la grande exposition s'élevaient encore élevées jusqu'à près de £3,000 par jour.

FRANCE.— Cette contrée est loin d'être paisible; un malaise général y règne, surtout dans les provinces. L'agitation et les émeutes dans le département de l'Ardeche ont pris une extension telle que le gouvernement a dû y déclarer l'état de siège.

ARRIVAGE PLUS RÉCENT.

Une dépêche télégraphique de New-York du 1er octobre nous met en possession de quelques détails nouveaux sur les derniers événements et l'état de l'Égypte.

La condition actuelle de l'ancien continent présente des troubles qui surgiront peut-être prochainement.

On rapporte que le traité récemment conclu entre la Russie et le Hanovre, doit opérer le démembrement du Zollverein, et que la Bavière et le Duché de Wurtemberg cesseront d'appartenir à la ligne souveraine pour devenir parties intégrantes de la fédération unie. Ceci s'opérerait à l'instigation de la Prusse.

Aux derniers avis, le bruit courait à Hambourg que cette ville ainsi que Lubec et Bremen allaient être distraites de la diète de Francfort pour être annexées aux autres états de la confédération allemande.

La nouvelle de la relaxation de Kossuth est pleinement confirmée. Il s'est embarqué avec ses compagnons sur le vaisseau le Mississippi qui a fait voile le 7 septembre des Dardanelles pour l'Amérique.

Les avis d'Angleterre n'ont en eux-mêmes aucune importance; ils n'en empruntent que des rapports entre la politique anglaise et les affaires du continent.

FRANCE.— Une conférence a eu lieu entre le ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur anglais et celui de l'Espagne au sujet de dépêches reçues de Madrid; mais on en ignore le sujet.

Le nom du prince de Joinville annoncé dernièrement comme candidat à la présidence continue d'être un thème aux spéculations des partis. Mais on dit que les chances se déclarent manifestement en sa faveur.

Les agressions de la Russie sont le sujet des conversations dans les cercles diplomatiques. Il en résultera peut-être une guerre dont le territoire au sud de la mer Caspienne serait le théâtre.

Les relations entre la Porte et le Pacha d'Égypte ont pris un caractère décidément hostile. Le Pacha se tient sur la défensive.

Les dernières nouvelles de Chine sont que l'insurrection y gagne du terrain chaque jour et que les troupes anglaises sont impuissantes devant elle.

Selon les avis reçus de Berne, une assem-

blée-banquet aurait eu lieu dans le but de résoudre cette question: "S'il n'est pas désirable pour le peuple de former une grande ligue contre les souverains." Des discours y ont été prononcés en français. Cette réunion se composait de dix mille personnes.

Faits de l'Étranger.

ITALIE.—PIEMONTE.—On se préoccupe beaucoup en Piémont d'une découverte de la plus haute importance faite récemment dans l'île de Sardaigne. Cette découverte est celle d'un gisement de charbon fossile à Gonesa, près d'Iglesias, ville du midi de l'île. Voici, à ce sujet, quelques-unes des considérations publiées par l'Indicateur sarda, journal de Cagliari:

"C'est là, dit-il, une fortune de nature à changer complètement l'état de la Sardaigne. L'extension considérable de ce bassin, qui de Gonesa s'étend à une grande distance dans la direction de Salai sur plus de cent kilomètres carrés; sa proximité de riches mines de plomb, d'argent, d'or, etc., et de la mer et du magnifique golfe de Palmas, si beau et si sûr: tout concourt à augmenter le prix de cette merveilleuse découverte."

D'après les renseignements parvenus à Turin, le gisement reconnu jusqu'à ce jour comprendrait une étendue de 160 kilomètres carrés, sur une épaisseur de 60 centimètres à 1 mètre 75 centimètres en première couche. Les puits de recherche n'ont pas dépassé 10 mètres de profondeur. En France, dans les départements du Nord, les couches de houille varient en épaisseur de 30 à 150 centimètres; ce n'est que dans les concessions du centre de la France que l'on trouve des couches de 10 à 15 mètres. Le charbon de Gonesa ou Iglesias a donné, dit-on, 53 p. 100 de coke. La houille marchande même de Saint-Etienne, celle que l'on carbouille de préférence pour les hauts-fourneaux qui existent aux environs, fournit en grand 60 p. 100 de coke dans les fours et 50 p. 100 en plein air.

Restait à savoir de quel emploi pourrait être pour les machines à vapeur le charbon nouvellement découvert. Une commission a été chargée par le ministère sarda de l'expérience à cet effet. Cette épreuve vient d'avoir lieu à Cagliari, sur le bateau à vapeur de l'Etat la Galuara. L'Indicateur sarda nous apprend qu'elle a été suivie d'un plein succès.

Lorsqu'on jette les yeux sur la position unique qu'occupe l'île de Sardaigne, au centre du grand bassin de la Méditerranée, sur la route où se concentre de plus en plus le mouvement commercial du monde, il est impossible de ne pas reconnaître un fait immense dans la découverte signalée ici.

Un singulier mal appelé la maladie des Raisins avait eu, disait-on, les effets les plus funestes sur la santé et même sur la vie des hommes en Italie, depuis quelques mois. Le professeur Capparri a fait des rapports à l'Académie de Rome sur cette matière. Ils forment un traité complet et très méthodique dont voici le résumé:

La maladie a pris naissance en 1845, sur les ceps cultivés en Angleterre dans des serres; de là elle s'est répandue dans le nord de la France, et en 1851, elle s'est propagée dans tout le midi de l'Europe. Capparri croit que la maladie reparaitra l'an prochain et les années suivantes.

La cause apparente, jusqu'à présent, de la maladie, est un champignon qui s'attache aux raisins, au bois jeune, aux feuilles, et végète à leurs dépens. Il est à craindre même qu'il n'exerce une fâcheuse influence sur tout l'organisme du cep. Le raisin blanc et le raisin noir que nous appelons teinturier sont les espèces les plus affectées par la maladie; les vignes qui croissent sur un sol léger en souffrent plus que celles qui se trouvent sur un sol fort et compact. La chaleur humide et l'air calme semblent favorables à la propagation du champignon.

De tous les remèdes essayés, les plus efficaces et en même temps les plus facilement pratiques sont la chaux éteinte à l'air, le plâtre et la fleur de soufre. Il faut en saupoudrer les grappes le matin, au moment où elles sont couvertes de rosée.

De nombreuses expériences ont prouvé que les raisins malades n'exercent aucune influence fâcheuse sur la santé des hommes et des animaux. M. Capparri en a fait l'essai sur lui-même, en mangeant des raisins mûrs, encore couverts de la poussière cryptogamique. La poussière d'un grand nombre de grappes a été secouée sur du lait; des chiens et des chats l'ont bu sans éprouver d'indisposition. Il en a été de même des animaux nourris avec les pampres de ceps affectés. De là le professeur italien conclut qu'on pourra sans crainte faire usage du vin de cette année. La maladie du raisin influence-t-elle sur la qualité et le goût du vin? C'est là une question que l'expérience seule peut résoudre. Pour purer à toutes les chances, M. Capparri conseille de séparer les raisins malades de ceux qui sont restés sains, et de faire des premiers un cuvage à part.

NAPLES.— Le Journal des Deux Siciles donne de longs détails sur le tremblement de terre qui a eu lieu le 14 août dans les provinces de la terre de Labour et des principautés intérieures et ultérieures.

Les deux premières ont ressenti les secousses avec plus ou moins de force et au même instant, mais sans dommage. Une dame, Donna Beronica Benito, a été dérangée à Monteverde, avec son enfant à la mamelle, sous les ruines d'une maison. Les diverses localités de la

Capitanato ont beaucoup souffert, sans que personne ait péri.

A Conosa, de grands dégâts ont eu lieu à l'église principale de Saint-François et au monastère adjacent, à la caserne de la garde de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville, à la tour de l'Horloge et à l'Arc de Diomède.

A Ripolla, dans la Basilicate, ville de 3,500 âmes, la cathédrale, antique et bel édifice enrichi de marbres précieux a souffert de grands dommages, qui pourront cependant être réparés. A Rionero, beaucoup d'édifices sont renversés, en ruines; très peu se trouvent conservés, même imparfaitement. Le 16 août, troisième jour après le désastre, on avait découvert cinquante-deux cadavres; les blessés étaient au nombre de cent. Une femme âgée avait été retirée de dessous les décombres.

Melfi est un amas de ruines, Evêché, séminaires, Hôtel-de-Ville, quartier de la garde de sûreté, monastère des Charisses, édifices publics de tout genre, maisons particulières, tout est abattu. Cette population de 10,000 âmes compte 700 morts et 200 blessés. L'horrible plauteur qui s'exhale des ruines éloignerait les survivants si leur zèle et leur humanité ne s'élevaient au dessus de tout.

Une petite fille d'un an, Concetta Palmieri, a été retirée vivante de dessous les ruines par un sergent de la garde de sûreté nommé Galois et rendue par lui à son père, qui avait vu périr sa femme dans le désastre.

Dans la commune de Barile, qui s'élevait au sommet d'une colline riant, il n'y a plus d'édifice susceptible de réparations que la maison des orphelins; tout le reste est tombé ou devra être démolit. Le nombre des morts est de 100, celui des blessés de 200, celui des personnes meurtries ou malades de 50.

A la première nouvelle de ces déplorable événements, le Roi expédia sur sa cassette 4,000 ducats (4,200 fr.) auxquels la Reine en ajouta 1,000 (1,200 fr.) Le Roi en fit mettre aussi, à la disposition des autorités locales, 5,000 sur les fonds du trésor royal, 5,000 sur les fonds provinciaux, 1,000 sur les fonds spéciaux des travaux publics, 800 sur ceux de l'hospice de la Providence. Ces premiers secours s'élevèrent en tout à 70,560 fr.

Les Evêques et le clergé des provinces si rudement éprouvées, non contents de prodiguer aux blessés les soins de leur ministère sacré, parcourant toutes les localités pour recueillir des secours en faveur des familles ruinées ou privées de leurs chefs. Les Evêques de Lacedonia et de Potenza se sont distingués dans ces charitables efforts; le second de ces prélats envoie chaque jour sur les lieux des charrettes pleines de vivres et d'autres objets de première nécessité recueillis par ses soins, ceux de ses prêtres et des propriétaires du chef-lieu de la province.

Six Pères de Saint-Jean de-Dieu et quatre Pères Jésuites sont partis de Naples pour se rendre au lieu des désastres du tremblement de terre.

ANGLETERRE.— Depuis quelque temps les journaux anglais réclament l'abolition du timbre d'impression.

La plus grande activité règne en ce moment en Angleterre, sur les ports, pour la construction de vaisseaux. Plus de deux mille ouvriers sont occupés journellement dans les seuls chantiers de MM. Mare et Co. Six vaisseaux, dont l'un est de 1,800 tonneaux, un autre de 1,100 et plusieurs de 700, vont être prochainement lancés à la mer. Un yacht, de la contenance de 300 tonneaux, est en ce moment construit dans ces mêmes chantiers pour le pacha d'Égypte; un autre l'a été pour l'empereur de Russie.

Voici, d'après l'Athenaeum, ce qui aurait été décidé par la commission royale, au sujet de l'avenir du palais de cristal.

Les commissaires, sans considérer la création d'un jardin d'hiver dans une partie de l'édifice comme mauvaise en soi, pensent qu'en se bornant à autoriser la fondation d'un établissement de ce genre, ils ne rempliraient pas les devoirs imposés par le caractère même du grand fait qui a produit l'énorme recette recueillie aux portes de l'Exposition.

Selon eux, l'établissement principal à former serait un musée industriel et institut des arts et métiers; autour de cet établissement viendraient se grouper une grande école de dessin, une galerie de peinture, des collections de botanique, d'histoire naturelle, d'entomologie et d'antiquités. Il resterait encore une place suffisante pour une promenade ornée des plus beaux produits de l'horticulture et des plus belles plantes de serre.

Un journal donne les détails suivants sur Londres: Si toutes les rues de la métropole étaient réunies, elles formeraient une ligne de 3,000 milles de longueur. Les principales artères sont traversées journellement par 3,000 omnibus et 3,500 cabs, employant ensemble 40,000 chevaux.

En 1849, la capitale a consommé 1,600 000 quarts de froment, 240,000 beufs, 1,700,000 montons, 28,000 veaux et 3,500 cochons. Sur un seul marché il a été vendu 4,024 têtes de gibier. Pendant la même année, Londres a englouti 3,000,000 de saumons, 43,200,000 gallons de porter et d'ale, 2,000 000 de gallons d'eau. La consommation annuelle de houille est de 3,000,000 de tonnes. Londres occupe 23,517 tailleurs, 28,570 bottiers, 40,000 marchandes de modes et tailleuses et 18,701 domestiques.

IRLANDE.— On lit dans le Limerick Chronicle:

On annonce une abondante moisson; mais cette perspective n'arrêtera pas l'émigration, qui progresse chaque jour, et les propriétaires des navires destinés à l'Amérique n'ont pas à craindre de manquer de passagers. On a remarqué hier un fait nouveau: Des familles aisées, des fermiers du voisinage de Park, près de

notre ville, sont partis pour Québec, sur le navire la Célest. Les terres de Park étaient regardées comme si fertiles que, depuis 50 ans, on les nommait "les jardins d'or de la ville." La scène est changée, et aujourd'hui la plus grande partie du peuple de Park, agriculteurs habiles et éclairés, se sont déterminés à se soustraire à l'ennui de n'avoir à répondre qu'aux demandes des percepteurs, des collecteurs, des propriétaires, sans pouvoir fournir le nécessaire à leurs familles. Sur 137 passagers qui se sont embarqués sur la Célest, 63 appartenaient à Park et à ses environs; leur expérience et leurs habitudes du travail ne permettent pas de douter que leurs efforts dans leur patrie d'adoption ne soient couronnés de succès."

TURQUIE.— Constantinople. 16 août.— Pour rétablir les finances de l'Empire, qui sont délabrées, l'ordre a été donné à tous les fonctionnaires publics décorés du Nizam de rendre leur décoration, qui est en or et en diamants, pour recevoir en échange une décoration en bronze. Les ministres seuls conserveront leurs décorations, qu'ils remettront ensuite à leurs successeurs. Leur traitement sur le pied d'un tiers, et ils devront faire l'abandon d'un mois entier au Trésor.

Décédé:

A Sorel, subitement le 28 ultimo, Monsieur Joseph Bonier, Pilote Blanché, âgé de 52 ans. Son corps a été transporté et inhumé à Montréal. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et trois enfants qui ne cessent de verser des larmes. Il fut bon époux bon père; comme Pilote il s'était acquis une grande réputation et comme citoyen il jouissait de la plus haute estimation.

Marché Boursecours.

Vendredi, 3 octobre 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing prices for various commodities like Farines, Grains, and Viandes.

Table listing prices for various meats like Bœuf par livre, Mouton par quartier, etc.

Table listing prices for various dairy products like Beurre frais par livre, Lait, etc.

Table listing prices for various vegetables like Fèves américaines par minot, Patates, etc.

Table listing prices for various oils and fats like Saïndoux par livre, Huile d'olive, etc.

Table listing prices for various breads like Pain Bis, Pain Blanc, etc.

Table listing prices for various sugars like Sucre d'érable par livre, Sucre blanc, etc.

Table listing prices for various fruits like Oranges par boîte, Pommes par quart, etc.

ANNONCES.

INSTITUT-CANADIEN.

En conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain, afin de prendre en considération le rapport du Comité chargé de revoir la Constitution et les Règlements.

Par ordre, L. W. Marchand, Secrétaire. Arch. Montréal, 27 Septembre 1851.

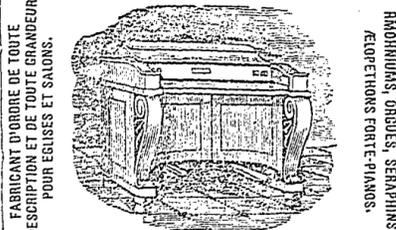
CATHOLIC INSTITUTE.

UNE assemblée générale des CATHOLIQUES INTERESSÉS dans cette association, ayant pour objet d'agréger des membres et d'élire les officiers pour l'année qui va suivre, aura lieu JEUDI prochain au soir, le 2 octobre, dans la SALLE ST. PATRICK, au coin de la Place d'Armes. La séance ouvrira à 7 HEURES. On espère une assistance nombreuse et de la ponctualité. N. B. Les souscriptions doivent être payées d'avance. Montréal, 29 sept. 1851.

JOSEPH T. DORVAL, MAÎTRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de l'enclosure Nord-Est de la rue STE. CATHÉRIE, sur la rue des ALÉMANDES, entreprend toute ESPÈCE D'OUVRIAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur patronage. Montréal, 23 septembre 1851.

DR. GLOBENSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851. SAMUEL R. WARREN, No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifié, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGUES et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabricants de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONIUM et le MÉLOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangements (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B.— On n'a fait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, — ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE.

Montreal, 10 Septembre 1851. F. X. VALADE, Sec. B. E., Longueuil, 12 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS.

- I.— A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante: Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille. II.— Les concurrents devront leur livrer Novembre 1851. III.— Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné. IV.— Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851. V.— L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut. VI.— Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, en en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux. VII.— L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux. VIII.— Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné. IX.— Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien. P. G. PAPINEAU, Sec. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAISEVILLE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé. Blairville, 1 septembre 1851.

F. X. D'EROME, Hortoger, à 3 portes de l'école.

AVIS.

UN MAÎTRE d'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et ami de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à Srs. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LAFRANÇOIS, curé du lieu. Montréal, 4 Juillet 1851.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur. S'adresser au Bureau des Mélanges Religieux.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES Steamers Anglais de la Malle Royale... FELS QUE FIXES PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Table listing ship departures from Liverpool to New-York, including ship names, dates, and agents.

Durant l'hiver, le service des malles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partant alternativement tous les 15 jours.

ACADEMIE

DE ST. ANDRE D'ARGENTHOUILL, COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

Le nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-moqués, pour ne pas dire modiques.

Le prix de l'académie est de \$4 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance.

Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, ECRS.

S. A. BERNIER, Ptre. Directeur de l'Académie N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

AUX INSTITUTEURS.

Un jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé de St. André d'Argenthouill. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, Rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général de toutes les meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenez à vendre chez J. M. LAMOTHE, Libraire.

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit: 1re. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. Année.—Tenne des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.

5me. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.

6me. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc. Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la diction et à l'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.

La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. 3 0 0 Piano. 3 0 0

Musique. Les autres instruments. . . 1 10 0 Dessin. 0 0 0 Abonnement à la bibliothèque. . . 0 2 0

Industrie, le 1 septembre 1851. CHAMPAGNEUR, Ptre. Répertoire de l'Organiste ou Recueil de Chant Gregorien

CONTENANT: LES MESSAGES DE GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS DU PROCESSIONNEL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES; la MESSE des MORTS à prose DIES IRE et la LIBERA, tels que les donne le Procèsionnel, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages.

Le Soussigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Églises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de \$3, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal, Montréal, 10 Mai 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égal à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2EME EDITION. TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE: LA lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de repy, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel, Montréal, 5 Août, 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description, CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIOIRS VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTES de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENS, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE M. M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et gâtés, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 84—Montréal, 3 Décembre, 1850.

LIVRES

NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

Papeterie de toute espèce, tapissier, chapeliers, médailles, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici. J. BRE. ROLLAND, Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaisant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec toute cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les derniers goûts de France, TELS QUE:

- Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, etc.

Aussi un très-grand assortiment de: Chapeliers, Médailles, Croix et Cœurs en Argent, Statues en Porcelaine, etc.

Porte-Reliques en croix et en cœur, Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze et cuivre, Bénitiers de tous les goûts.

DE PLUS Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, coloriées, maintenant à la disposition de nos acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

J. M. LAMOTHE, Libraire, Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste. Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP de SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Le Soussigné vient de recevoir par Great Britain Pearl, Wealth et John Bull, un assortiment de LIVRES DE PIÉTÉ, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant soit le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS Chandelières, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Cibouires, Ostensioirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, ECR. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Le Soussigné ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 3 Mai, 1851.

TAPISSERIES FRANÇAISES

de 8 sous à 1) chelins le rouleau. VEILLEUSES e FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 mai 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs: WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HOW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN. GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. André.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR. St. Johns.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So. Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Danham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Win. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

AVENUE

NEUVAINNE POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA MARIAGE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINNE. Montréal, 2 novembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5. Montréal, 9 Nov. 1850.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Lacombe, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASIE ET ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessus de l'établissement de la Aftnerve. Montréal, 8 novembre 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec vaille plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Monod, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0 On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre. Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAXES DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion. 20 2 0 Chaque insertion subséquente. 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion. 0 3 6 Chaque insertion subséquente. 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne. 0 0 1

LIBRAIRIE ET RELIURE

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche, TELS QUE

- Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Chemin de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensez-y-bien, Paroissien des Demoiselles, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, ouillies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix. Z. CHAPELLEAU, Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. S. T. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!

AVENUE, NEUVAINNE POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA MARIAGE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINNE. Montréal, 2 novembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5. Montréal, 9 Nov. 1850.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Lacombe, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASIE ET ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessus de l'établissement de la Aftnerve. Montréal, 8 novembre 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec vaille plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Monod, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0 On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre. Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAXES DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion. 20 2 0 Chaque insertion subséquente. 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion. 0 3 6 Chaque insertion subséquente. 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. 0 0 4

LIBRAIRIE ET RELIURE

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche, TELS QUE

- Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Chemin de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensez-y-bien, Paroissien des Demoiselles, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, ouillies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix. Z. CHAPELLEAU, Montréal, 27 décembre 1850.

REDACTEUR: F. M. DEROME, AVOCAT, Coin des rues Mignonne et St. Denis, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, Montréal.